

BATISSONS L'avenir

LA LETTRE DE L'UNION DE LA MAÇONNERIE ET DU GROS ŒUVRE



Didier BROSSE,
Président

PRIORITÉ À LA PRÉVENTION

En décembre 2014, dans ces mêmes colonnes, je déplorais la mise en place du compte pénibilité. Non pas dans son principe mais dans ses modalités d'application. Aujourd'hui, je me félicite donc des annonces faites pour sa simplification.

Exit l'évaluation hasardeuse par le chef d'entreprise de l'exposition aux charges lourdes, aux postures pénibles, aux vibrations ou aux risques chimiques. Place à un examen médical objectif.

Exit aussi la pénibilité. Place à la prévention. Ce changement n'est pas anecdotique car la prévention est inscrite dans l'ADN de l'UMGO. Les laborieuses discussions de ces dernières années n'ont pas entamé notre volonté d'avancer. La preuve, nous nous apprêtons à lancer avec l'OPPBTB une nouvelle étude visant à améliorer les conditions de travail sur les chantiers de maçonnerie (voir article ci-contre). En parallèle, le dispositif « accueil prévention sécurité » - très apprécié des entreprises - est remis au goût du jour, tant sur la forme que sur le fond.

Les Rencontres des métiers du gros œuvre (8 et 9 septembre à Saint-Malo) sont une excellente occasion de présenter ces initiatives et de réaffirmer notre engagement. Vous pouvez compter sur moi!

COMMENT AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES MAÇONS ?

L'UMGO a décidé de lancer une étude sur le métier de maçon. Objectif: évaluer par une méthode éprouvée les conditions de travail sur les chantiers de maçonnerie et déterminer des pistes d'amélioration.

Lors des Rencontres des métiers du gros œuvre 2017 à Saint Malo, l'UMGO et l'OPPBTB donnent le coup d'envoi officiel d'une étude sur le métier de maçon. Celle-ci, réalisée avec l'appui des services de santé au travail, sera conduite selon le modèle MAECT (Méthode d'Analyse et d'Evaluation des Conditions de Travail). Une méthode éprouvée, déjà utilisée avec succès pour le métier d'étancheurs ou très récemment, pour le métier de coffreur-bancheur.

Concrètement, des observations et des mesures doivent être réalisées sur des chantiers de bâtiments neufs (R+2 maximum) où seront mis en œuvre des blocs béton (pose à joints minces et joints épais) et des briques. Depuis l'approvisionnement des matériaux jusqu'à la réalisation des chaînages en passant par la pose des blocs, les différentes phases seront analysées selon quatre plans : l'organisation (chantier, stockage...), l'environnement (bruit, éclairage...), l'activité physique (port de charges, postures...) et les relations au travail (autonomie, coactivité...).

En fonction des résultats de l'étude, des pistes d'amélioration seront dégagées et hiérarchisées pour permettre aux entreprises de progresser.

Pour l'heure, l'UMGO recherche des entreprises volontaires pour réaliser les observations et les mesures. Si vos chantiers correspondent à la description ci-dessus, n'hésitez pas à contacter Laure Ravot au 01.40.69.53.64.

5 QUESTIONS SUR LA FUTURE RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

La phase d'expérimentation de la future réglementation énergétique et environnementale est lancée. Un nouvel indicateur - le carbone - a fait son apparition et avec lui, de nouveaux enjeux pour la filière minérale dans son ensemble et pour la phase chantier en particulier.

1/ Encore une nouvelle réglementation ?

Et oui ! Dans la lignée de l'accord de Paris sur le climat, les pouvoirs publics veulent orienter la construction neuve en France vers des bâtiments à énergie positive et à faible empreinte carbone. Pour cela, une réglementation énergétique et environnementale doit voir le jour qui remplacera la RT 2012. Elle en reprendra les bases tout en y ajoutant deux nouveaux critères :

- l'évaluation du bilan énergétique sur l'ensemble des consommations (liées à tous les usages), appelé bilan énergétique BEPOS (Bilan BEPOS), pour lequel plusieurs niveaux de performance sont définis ;
- l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment, mais aussi sur les seuls produits de construction et équipements utilisés. Comme pour le bilan énergétique, plusieurs niveaux de performance sont au programme.



Maison passive construite dans le Bas-Rhin par l'entreprise Kintzelmann construction

2/ À quoi sert la phase d'expérimentation ?

Certaines notions prévues dans la future réglementation étant mal connues, notamment s'agissant des émissions de gaz à effet de serre, une phase d'expérimentation a été lancée pour tester en grandeur réelle les niveaux envisagés et leur faisabilité technico-économique.

Un « référentiel Energie-Carbone » a été publié (en même temps qu'est né un nouveau label « E+C- ») qui prévoit quatre niveaux de performance pour le Bilan BEPOS (Énergie 1, 2, 3 ou 4, exprimé en $KWh_{ep}/m^2.an$) et deux niveaux pour l'indicateur des émissions de gaz à effet de serre (Carbone 1 et 2, exprimé en $kg\ eq\ CO_2/m^2$).

La démarche d'expérimentation est volontaire. Elle est copilotée par les pouvoirs publics et le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE), auquel participe la FFB. C'est aux maîtres d'ouvrage d'inscrire leurs bâtiments, en projet ou récemment achevés. L'enjeu est d'avoir une base suffisamment étendue en termes de systèmes constructifs et d'équipements pour vérifier que les niveaux de performance fixés soient réalistes. A ce jour, à peine une trentaine de bâtiments figure dans la liste. C'est évidemment beaucoup trop peu !

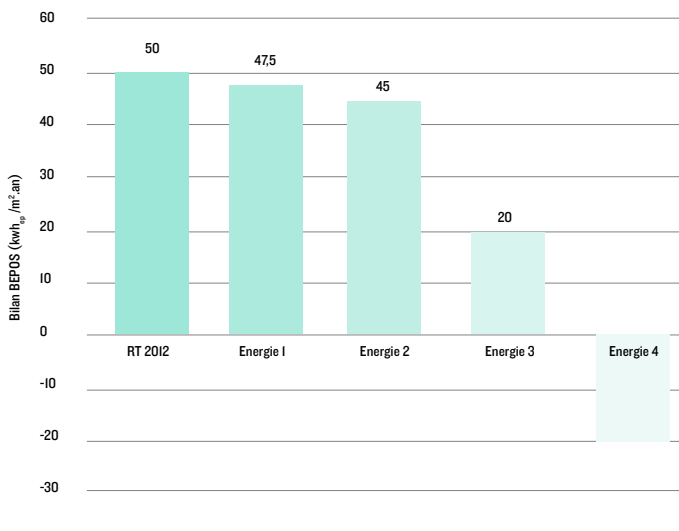
A l'issue de la phase d'expérimentation et en fonction des retours d'expérience, les critères pourront être ajustés et la nouvelle réglementation pourra entrer en application.



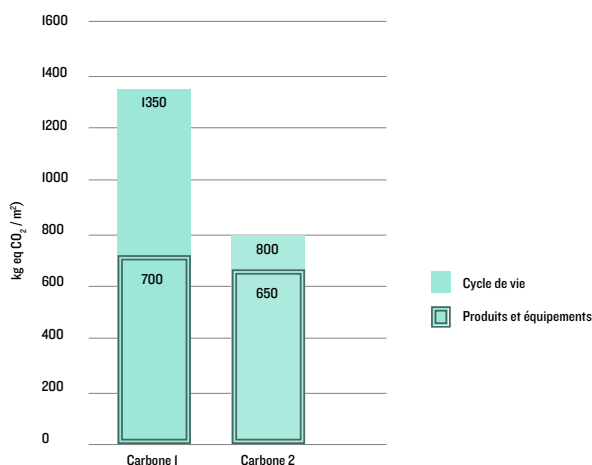
3/ Quelles sont les exigences du « référentiel Energie-Carbone » ?

S'agissant du Bilan BEPOS, les trois premiers niveaux relèvent progressivement les exigences de la RT 2012 en jouant sur l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables. Le niveau Énergie 4 – très ambitieux – correspond à un bâtiment avec bilan énergétique nul (ou négatif) sur tous les usages, avec production d'énergie renouvelable à l'échelle du quartier. A priori, seuls les niveaux 1 et 2 devraient figurer dans la réglementation.

S'agissant des émissions de gaz à effet de serre (Eges), l'indicateur « Carbone » est calculé selon la méthode de l'analyse du cycle de vie (ACV). A priori, le niveau « Carbone 1 » n'exclut aucun mode constructif, ni aucun vecteur énergétique. Le niveau « Carbone 2 » sera plus contraignant sur les matériaux et les équipements. En outre, il nécessitera un travail renforcé sur les consommations énergétiques.



Niveaux de performance de l'indicateur « Bilan BEPOS max » pour la maison individuelle



Niveaux de performance de l'indicateur « Eges » pour la maison individuelle

4/ Y aura-t-il un impact sur la réalisation des chantiers ?

Les émissions de gaz à effet de serre seront mesurées sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment mais aussi spécifiquement sur les produits et équipements utilisés pour la construction. Ce sous-indicateur sera soumis à une valeur seuil contraignante. Autrement dit, le choix des matériaux devra prendre en compte les informations des FDES (fiches de données environnementales et sanitaires) répertoriées sur la base « Inies » (www.inies.fr).

5/ Comment se positionne notre filière ?

L'impact « carbone » de chaque composant est calculé pour une durée de vie conventionnelle du bâtiment de 50 ans et modulé selon le nombre de fois où il devra être remplacé au cours de cette période. Mais qu'en est-il lorsque la durée de vie prévisible des composants dépasse 50 ans (ce qui est le cas pour nombre des matériaux du gros œuvre)? Pour l'heure, la méthode de calcul interdit cette hypothèse, ce qui défavorise de facto notre filière. L'UMGO, via la FFB, va donc faire entendre sa voix pour rétablir l'équité des filières.

Qu'il s'agisse du béton prêt à l'emploi, du béton préfabriqué, de la brique ou de la pierre, la filière minérale est mobilisée pour valoriser ses atouts et répondre aux nouvelles exigences. La brique a mesuré avec succès son éligibilité au bonus de constructibilité; les gammes de blocs béton s'enrichissent d'éléments biosourcés; celles de béton de formulations à faible empreinte carbone. Et les projets de recherche ne manquent pas. Après «Recybéton» qui permet le recyclage du béton dans le béton, un nouveau programme démarre, baptisé «Fastcar», qui étudiera le stockage de CO₂ par carbonatation du béton recyclé.

L'OUTIL « ACCUEIL PRÉVENTION SÉCURITÉ »

FAIT PEAU NEUVE

L'UMGO vient de mettre à jour et en ligne l'outil multimédia « Accueil sécurité gros œuvre ». Pour les entreprises, c'est un moyen simple de répondre à leur obligation de formation à la sécurité des personnes qu'elles emploient. Que ce soit en CDI, en CDD ou en intérim.

La durée de formation n'excède pas 45 minutes. À la fin du parcours, un quiz permet de vérifier que les connaissances sont acquises. Et, à la fin de la séance de formation, une attestation (à conserver par l'entreprise pour la traçabilité) détaille les modules validés.

À utiliser en ligne ou à télécharger sur la partie « adhérent » du site de l'UMGO.



UMGOTUTO : DE NOUVELLES VIDÉOS « PLANCHER » EN LIGNE



Quatre nouvelles vidéos relatives aux planchers sont disponibles sur l'appli UMGOTUTO (ou sur le site umgotuto.com ainsi que sur vimeo.com/batissontv) avec leurs quiz correspondants. Vous y découvrirez les bons gestes pour mettre en œuvre des planchers à dalles alvéolées, à prédalles, à poutrelles et entrevous et des planchers coulés en place. Une bonne occasion, si ce n'est déjà fait, de télécharger l'appli des maçons par les pros pour les pros !

BEAU SUCCÈS POUR LA COMMISSION UNIQUE DE JUIN

Une trentaine d'entrepreneurs se sont réunis le 23 juin pour assister aux travaux en commission unique de l'UMGO-FFB. Au programme : Lean Management, présentation du projet Atelier BIM Virtuel, lancement d'une étude de terrain sur les conditions de travail en maçonnerie, point sur la future réglementation environnementale, et rencontre avec le SEIMAT Syndicat des Entreprises Internationales de Matériels (Bâtiment, levage, TP, manutention...) pour échanger sur les problématiques de matériels de chantier. Prochaines commissions le 15 novembre 2017, venez nombreux !

AGENDA

FFB Vosges

20/09/17, 18h, Epinal
Etudes de sol

FFB Seine-Maritime

22/09/17, 10h30, Rouen
Journée de l'innovation

FFB Ain

28/09/17, 18h, Bourg-en-Bresse
BIM pour les maçons

FFB Drôme Ardèche

29/09/17, 10h, Valence
Qualipremur

FFB Moselle

19/10/17, 18h, Metz
Etudes de sol

FFB Pyrénées-Orientales

26/10/17, 18h, Perpignan
Qualipremur

FFB Haute-Garonne

27/10/17, 10h, Toulouse
Qualipremur

FFB Haut-Rhin

28/11/17, 10h, Mulhouse
Matinale du Cérif Mulhouse



UNION DE LA MAÇONNERIE
ET DU GROS ŒUVRE

7, RUE LA PÉROUSE
75784 PARIS CEDEX 16

TÉL 01 40 69 51 59 / FAX 01 40 69 57 78

WWW.UMGO.FFBATIMENT.FR

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
DIDIER BROUSSE

RÉDACTEUR EN CHEF :
JULIEN BEIDELER

RÉDACTION :
UMGO-FFB

RÉALISATION ET IMPRESSION :
OXYGENECOMMUNICATION.COM

CRÉDITS PHOTOS :
UMGO-FFB, KINTZELMANN CONSTRUCTION